



CONSEILS ALIMENTAIRES POUR LA PERSONNE AGEE.
POUR LA PERSONNE DIABETIQUE.
AUTORISER

1) - Les sucres rapides ⇒ chocolat, bonbons, confiture, sucre en quantité raisonnable - les gâteaux du dimanche et des fêtes sont conseillés (Sauf avis médical contraire).

2) - Les sucres lents ⇒ riz, pommes de terre, pâtes, pain.

3) - Tous les légumes.

4) - Les jus de fruits sont autorisés sans limitation ainsi que les petites doses de sirop dans un grand verre d'eau.

5) - Les sucrettes seront données suivant les désirs du patient.

POUR LA PERSONNE QUI A L'INTESTIN FRAGILE.

Sur avis médical

SUPPRIMER

Les crudités, les légumes à fibres : blettes, haricots, salsifis, céleris, poireaux.

Les légumineuses : lentilles, flageolets, haricots blancs etc ...

Les sauces épicées, les fromages forts.

AUTORISER

Les féculents ⇒ riz, pâtes, pommes de terre.

Les fromages à pâtes cuites : gruyère, cantal, Saint-Paulin, Vache qui rit etc ...

Les viandes blanches ou poissons à l'eau.

POUR LA PERSONNE QUI PREND DES MEDICAMENTS ANTICOAGULANTS.

Sur avis médical.

Les aliments contenant de la vitamine K en grande quantité, ne sont pas interdits, il faut les répartir de manière régulière et sans excès, environ 1 fois par semaine (choux, et dérivés, brocolis, laitues, épinards, tomates et abats).

POUR LA PERSONNE QUI A TENDANCE A GROSSIR.

Sur avis médical.

LIMITER

Le pain, les féculents, le sucre, les sauces, les gâteaux, les fromages gras, la charcuterie.

FAVORISER

Les légumes verts, les crudités, les viandes sans sauce, les poissons à l'eau, les fromages maigres, les fruits cuits sans sucre, les sucrettes.

NE PAS RESSERVIR - BIEN FAIRE BOIRE

POUR LA PERSONNE QUI NE SUPPORTE PAS LE GRAS.

Sur avis médical.

SUPPRIMER

Le gras, les sauces, la charcuterie, les fritures.

AUTORISER

Les crudités, les légumes vapeur, viandes grillées, fruits cuits, fromages maigres (yaourts, petits suisse) le beurre frais.

LES REGIMES SERONT EXCEPTIONNELS, FAITS AVEC TACT, SANS CONTRAINTES ET SUR AVIS MEDICAL.

Démarche qualité 2004

Vu le Directeur :

Vu le Cadre Supérieur de Santé :

Vu le Médecin coordinateur :